

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION EN MASTER

NOM..... PRENOM.....

Mention de master :

- Chimie, parcours chimie du solide et des matériaux
- Ingénierie des systèmes complexes, parcours micro-technologies, architecture, réseaux et systèmes de communication
- Informatique, parcours science informatique
- Mathématiques et applications :
 - parcours mathématiques fondamentales
 - parcours calcul scientifique et modélisation
 - parcours mathématiques de l'information, cryptographie
- Ingénierie de conception, parcours mécanique, matériaux et génie civil
- Physique fondamentale et applications :
 - parcours photonique
 - parcours modélisation physique des systèmes environnementaux
- Mathématiques appliquées, statistique, parcours statistique et risque en ingénierie
- Sciences de l'eau :
 - parcours hydrogéologie, hydro-biogéochimie, hydropédologie
- Ville et Environnements Urbains

Rappel des pièces à fournir :

- Extrait d'acte de naissance (pour les étrangers, traduction légalisée)
- Copie Passeport
- 1 photo (indiquez le nom et prénom au dos)
- Copie des diplômes (pour les étrangers, traduction légalisée des titres, les originaux seront à présenter **obligatoirement** le jour de la rentrée)
- Attestation de bourse si boursier (gouvernement français, étranger...)
- Assurance responsabilité civile couvrant toute l'année, en cas d'accident.
Elle est obligatoire pour les stages en entreprise. Les étudiants qui n'ont pas d'assurance devront en souscrire une rapidement à leur arrivée. Les mutuelles étudiantes (LMDE ou SMEBA) peuvent fournir cette assurance moyennant une cotisation à régler directement auprès d'elles.
- Attestation Cotisation vie étudiante campus (CVEC)
 - Attestation de paiement de la cotisation
ou
 - Attestation d'exonération

Les étudiants inscrits dans un autre établissement ou ayant validé la 4^{ème} année d'un cycle ingénieur devront joindre le certificat de scolarité de l'établissement et l'attestation de validation de la 4^{ème} année du cycle ingénieur

Etudiants étrangers :

Etudiants ressortissants de l'Espace Economique Européen (E.E.E.)

A leur arrivée, les étudiants devront être en possession :

- Carte d'identité
- Carte européenne d'assurance maladie (C.E.A.M.)

Etudiants non ressortissants de l'E.E.E. et de l'Union Européenne.

- A leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport avec un visa long séjour étudiant ou d'une carte de séjour pour les étudiants déjà présents sur le territoire français.

En parallèle à la candidature INSA, les étudiants résidant à l'étranger doivent engager des démarches auprès de l'espace C.E.F de leur pays. Voir www.campus-france.org

► **Les étudiants en 5^{ème} année à l'INSA de Rennes** n'ont pas à joindre, les copies de diplômes, ni l'extrait d'acte de naissance.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- Dossier complet
- Dossier non complet

PIECE MANQUANTE AU DOSSIER :